

Présidence: M. Pierre GIRARD

1. Appel: 80 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Vice-syndic Claude DUPERTUIS, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude ULDRY et Olivier MAYOR

DUCRY Jean-Marc, huissier - VUILLE Nathalie, secrétaire

Excusés: CHAPPUIS Véra, DARBRE GUBBINS Florence, HEIM Marc, MASSY Jean-François, MERMILLIOD Monique, MEYER Jean, MORISOD Anne, NICOLET Thierry, PEZZOLI Olivier, PITTET Jacques, ROCHAT Blaise, ROCHAT Olivier, RUEY Benjamin, SIMONIAN David, TSCHUY Frédéric

Absents: JARENBACK Niclas, SAUER Patrick, SUESS Marianne

2. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2008

Mme Chantal THUILLARD est étonnée que la liste des votes nominatifs ne soit pas jointe au procès-verbal comme précédemment. Elle se trouve en annexe du présent procès-verbal.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Communications du Bureau

- a) Le Président donne lecture de la démission de Yan GIROUD, socialiste.
- b) Le Bureau a reçu une pétition intitulée "Pour un soutien de la commune de Nyon à la régularisation des travailleuses et travailleurs sans statut légal". Elle a été signée par environ 700 personnes et remise à la commission des pétitions.
- c) Les dates des séances du Bureau et du Conseil se trouvent attachées au dernier procès-verbal du 6.10.08.
- d) La Municipalité demande que le premier nommé des commissions prenne contact rapidement, si possible à la fin du Conseil, avec le Municipal concerné pour décider de la date de la première réunion.
- e) Le Président a reçu un avis de droit du canton concernant le préavis n° 69 pour l'agrandissement du bâtiment de la STEP à l'Asse. L'amendement de M. WILLI, accepté lors du dernier conseil, n'est pas de la compétence du Conseil. La signature de baux est une compétence municipale. M. le Vice-Syndic Claude DUPERTUIS précise que des baux étant déjà signés tant avec la SADEC qu'avec le SAN, la Municipalité n'a pas jugé bon faire recours contre l'amendement. Ils interpréteront donc la décision selon les besoins de la collectivité.

4. Approbation de l'ordre du jour

Le point 5 est supprimé, faute de candidat.

Le Bureau propose deux points supplémentaires:

- 15 b Interpellation de M. Jacky COLOMB au sujet des nocturnes.
- 15 c Interpellation de M. Régis JOLY intitulée "Sur les attermolements de la Municipalité de Nyon dans l'affaire du domicile du syndic Alain-Valéry Poitry."

Mme Chantal THUILLARD demande le report au prochain conseil du point 14, car les propositions du Bureau du conseil n'ont pas été reçues par écrit et n'ont dès lors pas pu être discutées lors des séances de groupes. M. le Président explique que le Bureau a quelques modifications à proposer et que d'autres pouvaient encore être transmises ce soir. L'idée est de créer une commission qui plancherait sur les modifications à apporter au règlement du Conseil et transmettrait un rapport.

Au vote la proposition de Mme Chantal THUILLARD est refusée à une large majorité.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté à une large majorité, 2 avis contraires et 2 abstentions.

5. Elections complémentaires à la COGES et à la COFIN

M. Knut RUPRECHT, du parti des Verts, est élu à la COGES à une large majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions en remplacement de M. Olivier PEZZOLI.

M. Christophe CHATELANAT, Socialiste, est élu à la COFIN à une large majorité et 3 avis contraires en remplacement de M. Yan GIROUD.

6. Rapports N° 71 de la COFIN et de la COGES concernant une demande de crédits supplémentaires au budget 2008 et aux comptes de préavis pour un total de CHF 452'500.- première série.

Rapporteur pour la COFIN: M. Robert JENEFSKY

Rapporteur pour la COGES: Mme Inès ABEYA

M. Robert JENEFSKY précise que dans la liste des membres de la commission il s'agit de M. Yan GIROUD et non de M. Pierre GIRARD, comme mentionné dans le rapport.

La discussion est ouverte sur le rapport de la COFIN

M. Jacques HANHART revient sur le point 2 du rapport concernant l'achat de certaines collections pour le musée historique avec un dépassement de CHF 40'000.-. Il aimerait connaître les mesures administratives que la Municipalité entend prendre pour que cela ne se reproduise pas.

Mme la Municipale Monique BOSS précise que le Service de la culture a demandé l'autorisation à la Municipalité de prendre de l'argent sur un fonds destiné à l'achat d'œuvres d'art à hauteur de CHF 27'000.- environ. Il y a eu finalement un dépassement de CHF 13'332.-. Le Service de la culture s'est engagé à faire des économies équivalentes sur leur budget. A l'avenir, il faudra s'en tenir au budget proposé.

M. Volker KIRCHNER fait confiance au conservateur et estime que l'on devrait pouvoir utiliser un budget extraordinaire à certaines occasions à fin de faire profiter les futures générations de ces collections.

M. Christian PERRIN aimerait savoir si l'on pose des limites au conservateur, car on sait très bien que lors d'une enchère, il s'agit d'une forme de jeu. De plus, il aimerait savoir qui va miser. Il est bien clair que si le conservateur du musée de Nyon va miser lui-même lors d'une enchère avec des pièces de porcelaine de Nyon, les autres enchérisseurs doivent s'amuser à faire monter les prix. Il estime qu'il serait subtil de confier cette mission à d'autres personnes que le conservateur ainsi que fixer un plafond.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil communal décide à la majorité, 2 avis contraires et 4 abstentions d'approuver le rapport de la COFIN.

La discussion est ouverte pour le rapport de la COGES.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil communal décide à une large majorité et 1 abstention d'approuver le rapport de la COGES.

La discussion sur les conclusions du préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil communal décide à une large majorité et 4 abstentions :
D'accorder à la Municipalité des crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 452'500.- qui sont à porter en augmentation des postes suivants :

Compte N° 110-3653.00	
Greffe municipal – Aides à des sociétés et à des manifestations	CHF 52'500.-
Compte N° 154-3119.00	
Musée historique/porcelaines – Achats de collections	CHF 40'000.-
Total des crédits supplémentaires budgétaires	<u>CHF 92'500.-</u>
Compte N° 460.5010.075.9148	
Réseaux d'égouts et d'épuration – Travaux d'assainissement 2006 (préavis N° 175/2006)	CHF 130'000.-
Compte N° 460.5060.093.9148	
Réseaux d'égouts et d'épuration – Achat installation de séchage des boues (préavis N° 26/2007)	CHF 200'000.-
Compte N° 800.5060.104.9148	
Services Industriels – Acquisition d'un système de facturation, comptabilité et logistique	CHF 30'000.-
Total des crédits supplémentaires aux comptes de préavis	<u>CHF 360'000.-</u>

7. **Rapport N° 73 concernant le renforcement de l'alimentation électrique de la ville de Nyon – Demande de crédit de CHF 3'327'000.-- (HT) pour la réalisation d'un poste de transformation de 125/20 kV à Eysins destiné à l'alimentation de notre Ville – Demande de crédit de CHF 200'000.-- (HT) pour l'étude de la modification du poste de la Longeraie pour le passage de 40 kV à 125 kV.**

Rapporteur: M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil communal décide à l'unanimité :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'327'000.- (HT) pour financer la réalisation d'un poste de transformation de 125/20 kV à Eysins destiné au deuxième point d'alimentation électrique de notre Ville. Dépenses amortissables en 30 ans.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.- (HT) pour l'étude de la modification du poste de la Longeraie pour le passage de 40 à 125 kV. Dépenses amortissables en 8 ans.

Les premières dépenses seront prélevées du compte No 9280-30 « Fonds de réserve exploitation réseau » jusqu'à concurrence du montant disponible dans ce fonds au bouclément

8. Rapport N° 78 concernant l'installation et l'exploitation d'une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2008-2012), pour la période de début décembre à fin février. Demande de crédit de CHF 497'000.-- TTC.

Rapporteur: Mme Josette GAILLE

M. le Municipal Olivier MAYOR précise, suite à la lecture du rapport, que des promesses de dons pour CHF 75'000.- ont été signées. Il y aura un sponsor principal, le groupe BL Gestassur, ainsi que des mécènes, notamment la Fondation "Les Enfants d'abord". Dès lors, ajoutés aux revenus escomptés par la buvette et les locations de patins, entre CHF 25'000.- et 30'000.-, le budget est quasiment couvert pour la première année. Le sponsor principal a également une option pour les trois prochaines années.

La discussion est ouverte.

M. Jacques-Edouard CORNU remarque que l'on ne parle jamais de piscine exclusivement réservée aux enfants. Les autres communes en ont, bien qu'ayant moins d'habitants que Nyon.

M. Christophe CHATELANAT trouve un peu triste certaines remarques à propos de la jeunesse que l'on trouve dans le rapport. Il pense qu'avant d'installer des caméras, on pourrait travailler en amont avec des éducateurs et animateurs spécialisés.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil communal décide à une large majorité et 2 avis contraires :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 497'000.-- TTC (dont à déduire les recettes) pour l'installation et l'exploitation d'une patinoire de loisirs pour 4 saisons (2008-2012) pour la période de début décembre à fin février.

Ce montant sera porté aux comptes suivants :

Budget 2008

CHF 29'500.--	sur le compte N° 170-3161.00, "Location" ;
CHF 2'333.--	sur le compte N° 170-3120.00, "Energie" ;
CHF 8'333.--	sur le compte N° 170-3012.00, "Surveillance et animation" ;
CHF 15'000.--	sur le compte N° 170-3116.00, "Achats matériel spécialisé".

Budgets 2009, 2010 et 2011

CHF 88'500.--	sur le compte N° 170-3161.00, "Location" ;
CHF 7'000.--	sur le compte N° 170-3120.00, "Energie" ;
CHF 25'000.--	sur le compte N° 170-3012.00, "Surveillance et animation".

Budget 2012

CHF 59'000.--	sur le compte N° 170-3161.00, "Location" ;
CHF 4'667.--	sur le compte N° 170-3120.00, "Energie" ;
CHF 16'667.--	sur le compte N° 170-3012.00, "Surveillance et animation".

Les recettes enregistrées seront comptabilisées sur le compte N° 170-4390.00.

2. d'autoriser la Municipalité à signer un contrat de location de cette installation pour 4 saisons.

9. Préavis N° 80 concernant le Cimetière de Clémenty - Demande de crédit de CHF 969'862.- TTC pour sa restructuration et son réaménagement

La discussion est ouverte.

M. Christian PERRIN ne comprend pas l'urgence de la Municipalité de dépenser une telle somme pour le cimetière, alors que d'autres bâtiments communaux nécessitent une réfection plus urgente,

comme la maison de Bourgogne ou Bel-Automne, bâtiments occupés par des résidents bien vivants. Ensuite, il trouve aberrant de dépenser CHF 30'000.- dans un système informatique pour gérer des morts qui restent là pendant 30 ans. Il demande que l'on trouve un système un peu plus empirique.

Mme Madeleine FOREL trouve également ce préavis beaucoup trop cher car il y a d'autres choses bien plus urgentes à entreprendre dans la commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. **Motion de M. Christian PUHR** concernant la gestion et la valorisation des déchets verts à Nyon.

M. Christian PUHR demande que l'on renvoie cette motion directement à la Municipalité sans passer par une commission.

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART demande que cette motion aille à une commission. En effet, on parle de récolter des déchets verts en ville et dans les zones habitées, où il y a souvent très peu de composts. Peu de composts ont été créés depuis la demande de Mme Graf-Zaugg, il demande qu'une commission planche d'abord là-dessus.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG trouve que l'on a déjà perdu 20 ans par rapport à la plupart des villes suisses concernant la gestion, la prise en charge des déchets et le traitement des déchets verts. Dans l'ensemble des villes suisses, il y a déjà des centaines de commissions qui ont planché là-dessus pendant 20 ans et qui ont mis en évidence les meilleures pratiques dans le domaine. On peut donc adopter un programme d'action élaboré dans une autre commune au vu du retard pris par la nôtre. Elle ne veut pas nommer une commission supplémentaire sur un sujet connu depuis longtemps.

M. Jacques-Edouard CORNU demande une réflexion sur les déchets en suisse romande par rapport à l'écologie.

M. Jacky COLOMB souligne qu'il s'agit de savoir si l'on renvoie la motion à une commission. Il ne s'agit pas de débattre sur les tenants et aboutissants de la motion.

Plus de 10 personnes demandent le renvoi à une commission.

M. le Président précise que deux articles du règlement se trouvent confrontés. L'article 31 précise qu'aucun membre du Bureau ne peut faire partie d'une commission, alors que l'article 86 dit que l'auteur d'une motion fait partie de droit de la commission chargée d'examiner sa proposition. M. Puhr étant désigné par son groupe pour faire partie de la commission, M. le Président signale qu'il a demandé un avis de droit du canton pour savoir quel article prend le pas. Selon les conclusions de celui-ci, c'est au Conseil Communal de décider si M. Puhr peut siéger dans cette commission.

M. Yves FROIDEVAUX précise que le motionnaire est membre de droit de la commission, il n'a dès lors plus besoin d'être désigné. Il estime que l'interprétation de la juriste du canton est fautive.

M. Maurice GAY pense que M. Froidevaux a tort selon l'article 31. Toutefois, il ne voit aucune objection à ce que M. Puhr fasse partie de la commission. Il estime par contre qu'il serait préférable pour un membre du Bureau, de ne pas déposer de motion pendant qu'il est membre du Bureau.

Mme Doris ULDRY demande à M. Puhr de laisser sa place à une autre personne de son groupe.

Pour M. Jean-Claude MERMILLIOD l'article 31 ne correspond pas à la réalité de notre fonctionnement. Il y a effectivement des communes où le Bureau choisit les commissaires. Or, chez nous, ce sont les partis qui proposent un conseiller, il s'agit d'un autre cas de figure. Dire que le Bureau a nommé les commissaires ne correspond pas à la réalité. On pourrait changer ce point dans les modifications du règlement.

M. Christian PERRIN suggère de mettre au vote la candidature de M. Puhr dans cette commission.

M. le Président soumet au vote la nomination de M. PUHR dans cette commission.

Au vote, le Conseil accepte à une large majorité et 1 abstention la candidature de M. PUHR comme membre de la commission.

11. Postulat de M. Maurice FREI au sujet des fuites d'eau au Musée Romain

La discussion est ouverte.

Mme Claudine CHRISTIN soutient ce postulat car elle trouve ridicule de voter un crédit important tout en laissant des fuites d'eau.

M. le Municipal Claude ULDRY aimerait souligner que ce n'est pas avec CHF 40'000.- que tout sera remis au sec dans le musée. Il a effectivement mentionné qu'un tiers du caniveau avait été rénové pour CHF 20'000.-, mais il s'agissait de colmater une fuite localisée. Il répondra au postulat de M. Frei avec son Service, mais il doute que CHF 40'000.- soient suffisants pour colmater les autres fuites. Il maintient qu'il s'agit d'une fuite bénigne qui n'a rien endommagé. Si nous souhaitons colmater toutes les fuites, il faudrait faire un cuvelage complet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé à la Municipalité à l'unanimité.

12. Postulat de Mme Aline ANGELI ayant pour but de promouvoir une "attitude minergie" au sein de bâtiments communaux.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le postulat est renvoyé en commission à une large majorité.

13. Propositions du Bureau du Conseil pour des modifications du règlement du conseil.

Le Président précise qu'il ne s'agit pas uniquement des propositions émanant du Bureau du Conseil, mais également de tous les Conseillers. Comme cela avait été annoncé lors des deux derniers conseils, le Bureau attendait des remarques ou propositions quant à des modifications à apporter au règlement. Le délai était fixé à aujourd'hui. Le Bureau propose de former une commission pour étudier ces propositions, et peut-être également en ajouter. La commission fera ensuite un rapport dans lequel elle fera ses propres propositions. Elles seront soumises à la Municipalité pour approbation avant de passer devant le Conseil et d'en débattre.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Il s'agit de la même commission que celle ayant refait le règlement il y a deux ans, or M. Christian PUHR se trouve à nouveau dans cette commission.

Mme Doris ULDRY estime que le règlement est clair et que M. Christian PUHR doit se retirer.

M. Christian PERRIN pense également qu'il faut respecter le règlement. Bien qu'ayant participé à la révision précédente, il ne fait pas partie de droit de la nouvelle commission.

M. Christian PUHR a pris acte des commentaires faits et renonce à participer à cette commission.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG trouve qu'il serait judicieux de nommer un maximum de juristes dans cette commission pour arriver à un règlement qui soit juridiquement le plus juste possible et qui évite les disputes de droit.

M. Yves FROIDEVAUX fait remarquer que toute loi est soumise à des interprétations. Etant premier nommé, il aimerait savoir à qui cette commission va rapporter. Devra-t-elle rapporter au Conseil Communal, au Bureau ou à la Municipalité? Il aimerait clarifier la procédure.

Le Président précise que, selon l'article 88 alinéa c), la commission devra rapporter au conseil, le rapport sera ensuite soumis à la Municipalité qui devrait revenir avec un préavis.

M. Jacques HANHART pense que la commission doit se pencher sur les modifications, rapporter à la Municipalité qui viendra avec un préavis au Conseil.

M. Guy-François THUILLARD ajoute qu'avant de savoir à qui on rapporte, il faudrait savoir sur quoi on rapporte. Il se demande sur quel objet on désigne une commission. Il pense que le Bureau devrait clarifier ses intentions et les transmettre par écrit pour la prochaine fois.

M. Yves FROIDEVAUX souligne que dans l'article 88, alinéa c), on parle de projets. Or dans ce cas, il n'y a pas de projet. Lors de la dernière modification, le Bureau avait présenté un projet à la Municipalité qui l'avait ensuite présenté au Conseil. Il suggère que le Bureau crée un petit groupe qui travaille sur un projet qui sera ensuite présenté à la Municipalité.

M. Jacques HANHART estime qu'au lieu de constituer un groupe de travail restreint, le Bureau a demandé au Conseil un membre par parti pour former une commission. De cette façon, cela oblige tous les partis à réfléchir sur les modifications. Lorsque cette commission ou groupe de travail (le nom importe peu) aura terminé, le processus suivra son cours.

M. le Président retire le projet pour le moment.

14. Interpellation de M. Yves FROIDEVAUX intitulée "Nyon, l'esprit immobile". (en annexe)

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY remercie M. Froidevaux d'avoir transmis son interpellation il y a une semaine. Pour répondre à ses deux premières questions, elle donne lecture d'une lettre que la Municipalité a envoyée à la SIC le 31 octobre 2008. Elle stipule que la SIC a été conviée en date du 27 août 2008 par la Municipalité à une réunion le 23 septembre 2008 pour mettre en place les conditions cadres nécessaires au bon déroulement des négociations entre les parties concernées. Pour différentes raisons, cette réunion et les quatre autres tentatives pour mettre sur pied cette séance entre les partenaires, ont toutes échoué. Elle précise que si des dates n'ont pas été trouvées, ce n'est pas faute de bonne volonté, mais il s'agit de réunir des gens très différents et très occupés avec les vacances en plus. Finalement, en raison de la proximité des dates des nocturnes, le service de police a pris contact téléphoniquement avec les responsables de la SIC et d'UNIA. D'emblée, il est apparu que les tractations entre ces deux parties sont cristallisées depuis leur dernière rencontre. Le syndicat UNIA a donné verbalement un préavis négatif. Dans sa séance du 27 octobre 2008, la Municipalité a pris connaissance de la note de la direction de police et, conformément aux dispositions de l'article 8, lettre b) du règlement sur les heures d'ouverture :

- autorise l'ouverture nocturne des magasins le jeudi 18 décembre et mardi 23 décembre jusqu'à 22h. Les heures effectuées au-delà de 18h.30 seront rémunérées à la hauteur de 150% ou compensées dans un délai de deux semaines en temps libre à 100%.
- accorde la gratuité dans les transports publics en soirée à ces dates.
- accorde, en vertu des dispositions de l'article 9 du même règlement, une dérogation pour procéder à une ouverture prolongée des magasins le samedi 20 décembre 2008 jusqu'à 18h. à la condition qu'un accord préalable avec les salariés concernés ait été trouvé.
- autorise les commerçants indépendants à procéder à une ouverture spéciale des magasins à caractère familial le dimanche 21 décembre entre 8h. et 17h. aux conditions identiques à celles de 2007.

Cette correspondance doit être portée à la connaissance des membres de la SIC et si possible aux non-membres. De plus, la Municipalité souhaite toujours qu'une convention collective soit signée

entre les parties et fera en sorte de réunir les partenaires pour que les discussions puissent reprendre au début 2009.

Pour répondre à la troisième question, elle pense que la Municipalité a tenu ses engagements, ils ne sont pas faciles à mettre en place et à respecter, mais ils ont été tenus.

Ensuite, elle signale que la Municipalité n'est pas incompétente, mais dans l'état des choses, les discussions sont un peu grippées et il lui paraissait sage d'attendre et d'apaiser les choses. Elle espère que le dialogue reprendra sereinement l'année prochaine.

Au sujet de l'avenir de la Place Château, Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY reconnaît qu'elle n'a pas demandé de délai, mais le sujet préoccupe réellement la Municipalité. Elle rappelle qu'un Office de la mobilité a été créé, qui a de la peine à être compris comme étant utile (un poste supplémentaire a par ailleurs été demandé). Cet office a plusieurs études à mettre en route, notamment le concept mobilité dans lequel sera inclus cette motion. L'objectif est de démarrer cette étude durant le premier trimestre 2009, pour pouvoir déterminer à la fin de l'année prochaine exactement ce que l'on veut faire avec la Place du Château. L'objectif est, si possible, de la rendre aux piétons, mais avec le poste de Police situé sur cette place et plusieurs routes qui débouchent à cet endroit-là, cela ne va pas être aisé. Raison pour laquelle, il faut attendre la fin des études. Ce n'est pas par immobilisme qu'aucune réponse n'a été donnée à la motion, mais par manque de temps et de moyens. Elle demande encore un peu de patience.

Enfin, au niveau de la circulation, elle comprend parfaitement certaines préoccupations au sujet de la place derrière la gare. Elle demande un peu de patience, car il s'agit de la première zone de rencontre créée dans notre ville. Malheureusement, elle est introduite dans des conditions qui ne sont pas optimales, puisque la place n'est pas terminée, notamment au niveau du revêtement. Normalement, quand les conducteurs arrivent là-bas, ils devraient se rendre compte qu'ils sont sur une place et doivent rouler à 20 km/h. Il s'agit d'un changement de mentalité et les gens doivent s'habituer à diminuer leur vitesse. Les moyens mis en œuvre actuellement sont certainement insuffisants, mais un bilan sera prochainement tiré et d'autres aménagements installés si nécessaires.

Dernier point, Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY comprend l'inquiétude des enseignants qui voient les enfants traverser sur le nouveau passage piétons à l'avenue Cortot plutôt qu'emprunter le passage souterrain, mais celui-ci a été installé à cause des travaux importants qui ont débuté à côté. De nombreux camions vont circuler et le trottoir a dû être fermé sur ce tronçon. Ce nouveau passage a été créé afin d'inciter les gens à traverser de façon sécurisée plutôt que de marcher sur la route. Il permet également aux habitants de la Levratte de traverser en sécurité pour aller à la boulangerie. Un bilan sera fait dans deux ans, à l'issue de travaux.

M. Yves FROIDEVAUX remercie Mme la Municipale pour ses réponses rapides. Il souhaiterait avoir une réponse écrite, selon le règlement. Toutefois, il a noté qu'il faut beaucoup attendre, mais il constate que l'attente se fait quand même un peu longue.

Concernant l'ouverture des magasins, il lui semble qu'il s'agit d'un dossier complexe et il sera très attentif à son évolution. Il estime que tout le monde peut y gagner si on arrive à un accord.

Au sujet de la Place du Château, il trouve symptomatique des réponses aux postulats et motions et se demande s'il faudra un jour faire appel au Préfet pour surveiller tout cela.

Enfin, il pense que la seule rencontre que l'on peut faire derrière la gare est celle d'un capot avec une vieille dame.

Il demande aussi s'il est possible de mettre des patrouilleurs au passage piéton devant le tea-room Bolatto.

M. André Francis CATTIN est inquiet de la réponse de la Municipalité qui se met à fixer à la SIC des règles concernant la rémunération du personnel. On s'engage totalement dans le droit privé et il trouve cela inacceptable. Pourquoi n'a-t-on pas fait appel aux syndicats patronaux.

M. Jacques HANHART suggère à M. Froidevaux de s'adresser aux municipaux de gauche, qui sont majoritaires, si cela ne va pas assez vite.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY rappelle que la réponse écrite se trouvera dans le PV.

M. Guy-François THUILLARD est inquiet car dans le texte du règlement il est écrit que la Municipalité communique le texte de sa réponse (article 90). En forme de boutade, il suggère dès lors de supprimer cet article ainsi que celui sur le délai de réponse des motions et postulats. De même, il y a passablement d'articles dans le règlement sur l'ouverture des magasins qui ne sont pas respectés. Il mentionne notamment que la Municipalité doit fixer avant le 30 juin les dates des ouvertures nocturnes, que les heures d'ouverture des magasins ne peuvent en aucun cas dépasser 17h. la veille des jours de repos public, de même que, selon ce règlement, les magasins peuvent rester ouverts jusqu'à 20h. excepté les samedis **ou** 2 soirs jusqu'à 22h. Il s'agit d'un "ou" et non d'un "et", comme autorisé par la Municipalité.

Mme Aline ANGELI revient sur la réponse de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY au sujet de la place derrière la gare. Elle estime qu'il n'est pas acceptable de demander de la patience. Il en va d'une responsabilité collective. Cette place est dangereuse et il y aura un accident. Les cyclistes qui descendent arrivent sur des voitures, idem pour les piétons. Elle demande de revoir avec urgence cette place.

M. Volker KIRCHNER trouve étonnant, en cette période de crise, d'ergoter sur 1h. de travail supplémentaire alors que le taux de chômage augmente un peu partout. Plutôt que de supprimer des éléments du règlement, il demande une attitude plus constructive pour les travailleurs de Nyon. Quant à la place derrière la gare, il signale que dans plusieurs autres grandes villes la situation ressemble étrangement à cette place. Les gens doivent maintenant s'adapter.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY revient sur l'article 90 qui stipule que la Municipalité peut répondre immédiatement à une interpellation, ce qui a été fait pour celle de M. Yves FROIDEVAUX. Elle a été développée séance tenante et la réponse se trouvera dans le procès-verbal. Elle n'a dès lors aucune obligation de donner une réponse écrite.

M. Tefik RASHITI trouve dommage de pousser les citoyens à aller dans les magasins le soir. Il estime que ce n'est pas une heure de travail en plus qui leur fera gagner leur vie. Il est nécessaire d'avoir une convention collective qui convienne à tout le monde. La SIC a attaqué la Municipalité, mais il faut protéger les travailleurs. Auparavant, les magasins ouvraient à 13h30 le lundi, maintenant ils peuvent ouvrir à 8h. D'autoriser l'ouverture jusqu'à 22h. va détériorer la santé des travailleurs et la vie de famille.

M. Christian PERRIN rappelle qu'il y a eu, en son temps, des négociations entre la SIC et les syndicats. Il y avait une volonté de parvenir à un accord. Maintenant il faut aussi que les syndicats soient ouverts aux problèmes des petits commerçants. Il faut penser qu'ils doivent pouvoir ouvrir quand leurs chalands sont disponibles. Les gens qui travaillent ne peuvent faire leurs achats que le soir.

M. Michel MÜLLER demande une motion d'ordre, car il semble que l'on soit passé du point 15 au point 15 b. Il demande que l'on donne la parole à M. Jacky COLOMB.

M. Yves FROIDEVAUX revit le débat d'il y a 7 ou 8 ans sur l'ouverture des magasins qui avait finalement été tranché par le peuple. C'est parce qu'il ne veut pas revivre ça qu'il a déposé son interpellation. Il faut que la Municipalité, la SIC et les syndicats trouvent une solution.

M. André CATTIN est inquiet des propos de M. Tefik RASHITI, car il semble qu'il va fixer ses heures de loisir. Ses propos lui semblent totalitaires. Il espère que l'on n'arrivera jamais à imposer une telle mentalité.

14b. Interpellation de M. Jacky COLOMB à propos des nocturnes. (en annexe)

En préambule, M. COLOMB rappelle que ces négociations durent depuis 2 ans et que la Municipalité a laissé la SIC et UNIA l'un en face de l'autre avec un paramètre qu'ils ne pouvaient pas modifier: les heures d'ouverture. Tout le monde était d'accord de mettre en place une convention collective de travail, sur le modèle de Lausanne, mais ils n'avaient pas la maîtrise des changements

d'horaires. La Municipalité a été sollicitée à de nombreuses reprises pour participer aux réunions et ils ont toujours répondu que les partenaires devaient en premier lieu se mettre d'accord.

M. le Vice-Syndic Claude DUPERTUIS rappelle que la Municipalité voulait rester neutre dans le débat, estimant qu'elle ne voulait influencer ni l'un, ni l'autre. Elle voulait entrer en matière sur l'aménagement des horaires dès qu'il y aurait un accord formel entre les partenaires sociaux, notamment une convention collective avec force obligatoire. C'était une condition sine qua non. C'est dans la paix des ménages qu'ils voulaient avancer. Or, ils se sont aperçus que rien ne semblait bouger et une délégation municipale a reçu séparément les syndicats et la SIC. Ils se sont aperçus que tout était bloqué. Les revendications des uns n'étaient pas acceptées par les autres. Raison pour laquelle, ils demandent des accords. Il signale par ailleurs à ceux qui prônent la liberté totale, que certaines chaînes de grands magasins, qui ne sont pas encore à Nyon, ont fait la demande de pouvoir ouvrir 365 jours par année de 6h. à 22h. ou 23h. Raison pour laquelle la Municipalité doit prendre un certain nombre de positions et a mis un certain nombre de conditions. Les deux nocturnes du soir sont réglementaires, mais une dérogation a été faite et dès lors la Municipalité était en droit de l'assortir de conditions. Il aimerait que le débat puisse rester serein et que l'on trouve une solution.

M. Jacky COLOMB rappelle que l'objet de son interpellation n'est pas la problématique des négociations, mais de dire que les commerçants ont droit à ces nocturnes et qu'ils fixent avec leurs employés les conditions. En même temps ces nocturnes permettent à des étudiants de travailler ou à certaines personnes d'avoir congé l'après-midi et travailler le soir. Ce n'est pas du tout le baignoire que l'on nous décrit. Les gens qui travaillent le soir sont sollicités, s'ils ne le veulent pas, ils n'ont pas à venir. Il est hors de question d'entrer en matière sur des heures d'ouverture à l'américaine.

14c. Interpellation de M. Régis JOLY sur sur les attermolements de la Municipalité de Nyon dans l'affaire du domicile du syndic Alain-Valéry Poitry (en annexe)

15. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale qu'au 31 octobre, les clients éligibles (gros clients) pouvaient changer de fournisseur d'électricité. Au niveau suisse, une centaine de clients ont fait ce choix, et un seul petit client de la ville de Nyon a choisi de changer de fournisseur d'électricité. Elle est très heureuse de cet état de fait, ce qui prouve que la politique tarifaire de la ville est d'excellente facture. Cette politique a été faite sur la durée, elle est favorable pour les ménages et compétitive pour les gros clients.

Deuxièmement, elle informe le Conseil que les Services Industriels de Nyon, les SIG de Genève, la Société Electrique Intercommunale à Gland, la Société Electrique de la Vallée de Joux ainsi que Vallée de l'Orbe Energie se sont associés pour créer une société anonyme qui s'appelle Enerdis Approvisionnement SA qui permet de s'approvisionner ensemble en électricité et pouvoir bénéficier de meilleures conditions. La ville de Nyon a investi CHF 30'000.- dans cette société qui a au total CHF 150'000.- de parts.

Enfin, en réponse à M. Jean BISCHOFBERGER au sujet de la villa Niedermeyer, le dossier est en cours de négociation avec un privé qui veut rénover la maison et en faire un lieu dédié à des réceptions, petite restauration et des expositions. Ils attendent encore diverses informations avant de signer un contrat, notamment un programme culturel d'occupation ainsi que des garanties financières.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à Mme Josette GAILLE au sujet de la buvette du stade de Marens:

- La mise à disposition de la buvette se fait au prix de Frs 45.- la soirée.
- La gestion du terrain est du ressort de l'office des sports.
- Pour les horaires d'ouverture, le club attend la réponse de la police du commerce de Lausanne.
- Les locaux sont entretenus par le club, de même que les alentours du terrain. Le terrain est entretenu par les espaces verts.

- Le bail a été conclu pour une durée de 5 ans avec une clause de dénonciation paritaire pour la fin d'une année.

Il rappelle que, lors du dépôt du préavis, M. Bohner, alors municipal, avait signalé que les locaux pouvaient être utilisés par d'autres sociétés selon les disponibilités. Pendant les périodes de championnat, le club, avec ses huit équipes, utilise les locaux. En dehors de ces périodes, la buvette est à louer. Il signale que la salle n'a été, à ce jour, réservée qu'une seule fois. Dès lors, et au vu de la demande du club, la Municipalité est entrée en matière en établissant un protocole d'utilisation. Cela apporte plusieurs avantages: au lieu d'un concierge tournant, le club s'occupe du nettoyage et permet une surveillance directe. Deuxièmement, cela représente une diminution des dépenses de CHF 15'000.- auxquelles il faut ajouter les revenus d'exploitation de la buvette en fonction du chiffre d'affaire réalisé. Enfin, pour la ville c'est l'occasion de donner un peu de vie à cet endroit, une des exigences étant qu'il soit ouvert au public.

M. le Municipal Claude ULDRY informe le Conseil que le 6 décembre 2008 une journée d'animations sera organisée pour les 100 ans du collège du centre ville de 10h. à 16h. Le programme n'est pas encore définitivement établi. Il sera communiqué ultérieurement, mais il y aura, au temple, de 10h. à 11h. une prestation de chants des élèves.

D'autre part, il signale qu'un squelette a été trouvé dans le cadre de l'établissement du diagnostic du temple. On ne sait pas encore de quand il date.

16. Propositions individuelles et divers

M. Maurice GAY est surpris par les déclarations de Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE au sujet de la villa Niedermeyer. Le référendum souhaitait que cette villa reste à disposition du public et maintenant on souhaite la remettre à des privés pour faire des réceptions. Il trouve cela étonnant étant donné les nombreux postulats et motions à ce sujet.

M. Jacky COLOMB, sur le même sujet, souhaite que cet endroit, la villa et le parc, restent accessibles à la population nyonnaise et il rappelle deux motions, celle de Mme Fonjallaz pour en faire un backpacker, et la sienne pour un lieu de rencontres pour les nyonnais avec des salles de réunions.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond que la gestion sera confiée à une personne privée, mais les lieux seront publics. Il s'agira d'un lieu de réunions, d'endroit où l'on peut boire un café et le parc restera public.

M. François CALAME: " Merci de m'avoir enfin entendu au sujet de la politique des entrées de nos musées. Il est très positif que notre Municipalité comprenne que notre Conseil peut aussi être de bon conseil et que les conseillers méritent aussi de l'attention à leurs propositions. Aussi je profite de vos oreilles plus attentives en cette période d'élections qui a vu sortir des tiroirs plusieurs motions libérales qui gisaient dans la poussière. Je cite : "Celle relative au Conseil régional (motion Calame), celle à l'aide à la personne en matière de logement social (motion Bietenholz), mais dont l'étude a démontré que cette solution peut être onéreuse. Toutes trois visent à une amélioration de la tonicité de la ville: celle relative au mobilier urbain (motion Calame), celle demandant l'ouverture de la Grenette (motion Calame), celle relative aux heures d'ouverture des commerces (motion Saugy), enfin celle demandant l'étude de l'implantation d'un nouvel EMS à Nyon (motion Joly). "

A cela, j'ajouterai une interpellation faite il y a longtemps et qui me tient particulièrement à cœur : étudier la possibilité d'élargir les quais de Nyon par un comblement du lac dans le but de créer de vraies grèves apportant, entre autre, un bénéfice écologique évident. Cela a toujours été possible, puisque Genève entreprend actuellement des études dans ce sens. Chez nous, nous aurions pu le faire avec 15 ans d'avance !"

ASSERMENTATION DE M. DANIEL ROSSELLAT

M. Jean BISCHOFBERGER : " Le Groupe "Verts et Ouverts" se demande pourquoi le verdict populaire du 28 septembre dernier, élisant Daniel ROSSELLAT à la Municipalité, n'avait pas donné lieu à une assermentation dans les dix jours, comme la Loi en donnait la possibilité au Président du Conseil Communal. En intégrant Daniel ROSSELLAT le plus rapidement possible dans l'équipe de la Municipalité, n'aurions-nous pas gagné trois mois d'une vacance qui a duré depuis décembre 2007 et qui a empêché la Municipalité d'opérer à plein rendement? La Loi sur les communes, à son article 47, précise que les Municipalités opèrent à cinq, sept ou neuf, alors que Nyon aura opéré à six pendant toute une année. Le souci de prendre à bras-le-corps les défis qui attendent la Municipalité, dans une situation économique mondiale instable, jusqu'à la nouvelle législature de 2011, aurait dû prévaloir sur tout autre aspect. Le Président et le Bureau du Conseil Communal peuvent-ils s'engager, quels que soient les résultats des élections à la syndiculture ou le nombre de tours requis, à assermenter Daniel ROSSELLAT lors du Conseil du 17 décembre 2008, permettant ainsi à la Municipalité d'être au complet le 1^{er} janvier 2009?

D'autre part, Les "Verts et Ouverts" déplorent, nonobstant l'assermentation tardive de Daniel ROSSELLAT, que la Municipalité ait refusé l'opportunité qui leur était donnée de permettre au nouvel élu d'assister, dans un premier temps comme auditeur seulement, à ses séances hebdomadaires. Elle aurait ainsi pu faire gagner un temps précieux à tout le monde, pour l'efficacité de la Municipalité et le bénéfice de tout le monde, en premier lieu des populations nyonnaises et avoisinantes."

M. Volker KIRCHNER est étonné que l'on n'ait pas pris l'opportunité de l'élection de M. Daniel ROSSELLAT pour renforcer la Municipalité. Il se demande s'il est vraiment nécessaire de payer sept municipaux. Des projets en cours sont en attente. Il ne comprend pas non plus pourquoi le nouvel élu peut se présenter à l'élection du syndic et doit encore attendre pour exercer les fonctions pour lesquelles il a été élu. Il ne comprend pas pourquoi on persiste à s'enfoncer dans des décisions et des façons de faire qui sont à l'encontre du bon sens. Il aurait aimé que la Municipalité prenne des décisions qui soient à l'honneur des citoyens qui paient leurs salaires.

M. Knut RUPRECHT invite l'assemblée à regarder le temps qu'il a fallu pour arriver à cette élection. Il souligne que, pour un citoyen qui désire se porter candidat, il s'agit de s'organiser rapidement et prendre des décisions par rapport à sa vie professionnelle et familiale. Il s'agit de voir si l'on peut mettre 40% de son temps dans une telle fonction. Il a ensuite fallu attendre jusqu'au 28 septembre 2008 et maintenant il faut encore attendre l'assermentation. Il se demande quel citoyen peut se permettre de s'engager dans ce geste civique, alors que beaucoup de communes se plaignent de ne pas trouver assez de candidats qui ont le potentiel de la fonction. On limite complètement la démocratie. D'autre part, le succès de quelqu'un qui commence dans une entreprise passe par une intégration réussie, tant sur le plan de l'orientation que sur la socialisation. Or, dans ce cas, on est vraiment à l'encontre d'une intégration efficace, on a manqué de bon sens.

Mme Josette GAILLE remercie M. le Municipal Olivier MAYOR pour sa réponse au sujet de la buvette de Marens mais elle n'est pas satisfaite de celle-ci. Quand la Municipalité fait voter un crédit pour quelque chose, elle ne trouve pas normal d'en détourner l'enjeu. A l'époque, une grosse somme avait été votée (CHF 1'000'000.-), ce n'était pas pour l'allouer à une seule société.

M. Bernhard WILLI a lu dans la presse que la ville de Lausanne avait annoncé une baisse du prix du gaz, il demande si on peut faire de même à Nyon

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond que le prix du gaz réagit lentement après le prix du pétrole. On peut donc s'attendre à une baisse du prix du gaz, les tarifs seront adaptés lorsque la baisse sera certaine. La politique de la ville de Nyon est d'avoir une marge et de réagir extrêmement vite lors des baisses et plus lentement lors des hausses. Si la baisse s'avère durable, elle sera répercutée.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG estime également que la buvette de Marens doit être ouverte à un maximum de monde et pas seulement à une seule société.

Elle précise d'autre part, que, pour le centenaire de l'école du centre ville, un comité d'organisation met sur pied une journée de fête et d'animation le 6 décembre 2008. Si tout va bien, il y aura un programme agréable auquel tous les Nyonnais pourront participer activement. Par ailleurs, elle cherche encore quelques bénévoles pour ce comité d'organisation.

M. le Municipal Olivier MAYOR précise à Mmes Gaille et Graf-Zaugg que si le FC Italia est le seul utilisateur du stade de Marens c'est à cause de la possibilité d'heures d'utilisation du terrain. Avec huit équipes, il n'est pas possible d'avoir plus d'utilisation si l'on veut que le gazon pousse correctement. D'autre part, il rappelle qu'auparavant le Stade Nyonnais utilisait seul ce stade.

M. Christian PUHR fait remarquer que, par temps de pluie, une immense flaque d'eau s'accumule sur la nouvelle place de rencontre derrière la gare. Il demande qu'on l'aplanisse afin que l'eau puisse s'écouler correctement.

Avant de boucler la séance, M. le Président aimerait revenir sur l'assermentation de M. Daniel ROSSELAT. Il relit le communiqué lu avant l'annonce des résultats le 28 septembre 2008 (en annexe).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 23h.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :	La Secrétaire :
Ls	Is
Pierre Girard	Nathalie Vuille

Annexes: Votes nominatifs de la séance du 6 octobre 2008
 Interpellation de M. Y. FROIDEVAUX
 Interpellation de M. J. COLOMB
 Interpellation de M. R. JOLY
 Liste des commissions
 Communiqué de M. le Président au sujet de l'assermentation de M. D. ROSSELLAT